

# Conseil Municipal

## Compte-rendu sommaire du 5 novembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. M. Yann MARION est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents. Le conseil débute à 20h15 par la lecture du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2014, approuvé à l'unanimité

### **Ordre du jour**

- 1/ taxe d'aménagement
  - 2/ travaux ancien groupe scolaire : maîtrise d'œuvre HDL
  - 3/ Plan Local d'Urbanisme : approbation
  - 4/ baisse des dotations : motion de l'Association des Maires de France
  - 5/ création d'un logo pour la commune
- Questions diverses

Madame le Maire demande que soient ajoutées à l'ordre du jour les délibérations suivantes : demande de réserve parlementaire pour l'acquisition de matériel. (pour : 10/10)

devis pour réparation de fuite d'eau. (pour : 10/10)

### **1/ taxe d'aménagement**

Madame le Maire indique que les dispositions de l'article L332-2 du code de l'urbanisme offrent aux communes la possibilité d'instituer par délibération adoptée avant le 30 novembre la part communale de la taxe d'aménagement instituée en vue de permettre de fournir aux collectivités une partie des ressources nécessaires au financement des équipements publics. Elle rappelle la délibération du 24 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement pour 3 ans. Le taux est fixé par le Conseil entre 1 et 5 %. La taxe est exigée en cas d'opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiment, d'installation et d'aménagement de toute nature soumis à déclaration préalable. Son montant est fixé comme suit : surface x valeur forfaitaire (par mètre carré de surface de construction ou valeur déterminée par aménagement) x taux institué par la commune.

L'exposé du maire entendu et après avoir délibéré, le conseil Municipal décide

- de maintenir le taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal  
10 voix pour 1 voix contre
- de ne pas appliquer les exonérations facultatives (article 339-1 du code de l'urbanisme)  
11 voix pour

### **2/travaux ancien groupe scolaire : maîtrise d'œuvre HDL**

Madame le Maire propose qu'une étude soit réalisée sur la rénovation du bâtiment de l'ancien groupe scolaire. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de confier cette mission à l'agence HDL 25.

Pour : 11/11

### **3/ Plan Local d'Urbanisme**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le dossier est toujours en consultation dans les services de l'Etat et qu'il est préférable, si des modifications doivent y être apportées, de reporter la décision à la séance prochaine.

Pour : 9 abstentions : 2

#### **4/ motion de soutien à l'Association des Maires de France**

Après lecture des demandes de l'AMF :

-réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat

-arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense

-réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales,  
Le Conseil Municipal soutient l'action de l'AMF qui alerte sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Pour : 10    abstention : 1

#### **5/ création d'un logo pour la commune**

Madame le Maire présente le devis de la société WOO HAH pour la création d'un logo communal. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis d'un montant de 550 € TTC.

Pour : 10    abstention : 1

#### **6/ demande de réserve parlementaire**

Le Conseil Municipal décide l'achat de mobilier pour la salle de convivialité et demande à Madame le Maire de solliciter auprès du Sénateur Jacques GROSPERRIN une subvention de 3000 €.

Pour : 11/11

#### **7/ devis pour réparation de fuite d'eau**

Le Conseil Municipal prend connaissance et accepte le devis de la société TP POINTURIER pour un montant de 900 € TTC

pour : 11/11

#### **Informations diverses**

Transfert de compétences de police spéciale du Maire à la CAGB : il a été décidé de ne transférer que celles liées au traitement des ordures ménagères et à l'accueil des gens du voyage. La commune garde les compétences suivantes pour maintenir une gestion de proximité : circulation et stationnement, délivrance des autorisations de stationnement des taxis et l'habitat (sécurité)

Opération brioche : 853 € ont été collectés par les bénévoles en octobre.

Cérémonie du 11 novembre : le Président de l'association des Anciens Combattants et les représentants de la commune invitent la population à la cérémonie qui se déroulera à 11h30 devant le Monument aux Morts et sera suivie du verre de l'amitié à la salle des fêtes

Les vœux du Maire auront lieu samedi 10 janvier à 11h30 salle des fêtes

Vu pour être affiché le 6 novembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire